

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2021
--

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 29 mars à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2021 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THEBAULT, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, Mme DELONGLÉE, Mme DESFOUX (à partir du point n°6), M. DOUARD, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, M. PETER, Mme PEZON, Mme PORAS, Mme REICHSTADT.

EXCUSÉS : M. AUBIN, M. DESMOTS, M. MOQUET

POUVOIR : M. Vincent AUBIN donne pouvoir à M. Benoît LUGAND

SECRÉTAIRE : Madame Gaëlle MONHAROUL a été nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 mars 2021

Commande publique

- 2) Marché dojo, danse et espace jeunes - Modification

Finances locales :

- 3) Subvention et convention avec l'association Crocq'Vacances
- 4) Dotation aux provisions pour créances douteuses
- 5) Etat annuel de l'indemnité des élus perçues
- 6) Budget principal
 - a) Approbation du compte de gestion 2020
 - b) Approbation du compte administratif 2020
 - c) Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le budget 2021
 - d) Fixation des taux d'impôts directs
 - e) Vote du budget primitif 201
- 7) Budget annexe du Lotissement du Chêne Vert
 - a) Approbation du compte de gestion 2020
 - b) Approbation du compte administratif 2020
 - c) Vote du budget primitif 2021
- 8) Budget annexe du Lotissement du Sabot Doré
 - a) Approbation du compte de gestion 2020
 - b) Approbation du compte administratif 2020
 - c) Vote du budget primitif 2021
- 9) Budget annexe d'assainissement
 - a) Approbation du compte de gestion 2020
 - b) Approbation du compte administratif 2020

- c) Vote du budget primitif 2021
10) Demande DSIL plan de relance – rénovation énergétique des écoles

Enfance-Jeunesse :

11) Caisse d'Allocations Familiales – Convention d'objectifs et de financement –
Prestation de service Accueil de loisirs périscolaire

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 08 mars 2021, il est adopté à l'unanimité.

30-21 Commande publique : Marché dojo, danse, espace jeunes - Modifications

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications suivantes :

- n°4 à intervenir au lot n°2 – entreprise Chanson pour un montant de + 4 580.00€ HT portant le marché du lot n°2 de 605 234.10€ HT à 609 814.10€ HT
- n°2 à intervenir au lot n°14 – entreprise NOUANSPOUR pour un montant de + 1 690.65€ HT portant le marché du lot n°14 de 25 730,17€ HT à 27 420,82€ HT

31-21 Finances locales – Subvention et convention avec l'Espace de Vie Sociale Crocq'Vacances

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention cadre d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Espace de Vie Sociale Crocq'Vacances pour l'année 2021 et valide l'attribution des subventions suivantes :

- ✓ Pour l'espace de vie social : **3 500.00€** pour l'espace de vie sociale sur présentation de justificatifs
- ✓ Pour ACM enfants : **33 852.56€** le détail de ce versement est fixé dans la convention d'objectifs et de moyens
- ✓ Pour l'ACM ado : **34 000.00€** le détail de ce versement est fixé dans la convention d'objectifs et de moyens

32-21 Finances locales – Dotation aux provisions pour créances douteuses

Le conseil municipal à l'unanimité décide que la provision pour créances douteuses ne sera pas constatée en dessous de 5 000 €. L'assemblée sera invitée à délibérer pour inscrire le montant au budget primitif si celui-ci dépasse le plafond de 5 000 €.

Finances locales – Etat annuel des indemnités perçues par les élus

L'assemblée prend connaissance de l'état récapitulatif des indemnités perçues pour l'année 2020.

33-21 Finances locales – Budget principal – approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal à l'unanimité arrête le compte de gestion du budget communal de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Trésorier municipal.

34-21 Finances locales – Budget principal – approbation du compte administratif 2020

M. le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Madame PÉRON, 1ère adjointe en charge des finances, par vote à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune arrêté comme suit :

Fonctionnement – Budget principal		
	Prévision	Réalisation
Dépenses	4 186 565,87€	3 461 619,98 €
Recettes	4 186 565,87€	4 075 507,66 €
Résultat		613 887,68 €
Investissement – Budget principal		
	Prévision	Réalisation
Dépenses	3 526 280,38 €	2 142 287,95 €
Recettes	3 526 280,38 €	2 081 925,38 €
Résultat		- 60 362,57 €

35-21 Finances locales – Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le budget 2021

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de réaliser l'affectation suivante sur le budget 2021 : Compte R1068 de la section d'investissement : Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé pour 613 887,68 €.

36-21 Finances locales – Fixation des taux d'impôts directs

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des contributions directes locales pour l'année 2021, qui s'élève à :

- Foncier bâti = **34,63%** (taux communal 2020 : 14,73% + taux départemental 2020 : 19,90%)
- Foncier non bâti = **30,79%**

37-21 Finances locales – Budget principal – Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget communal 2021 dont l'équilibre global peut se résumer comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
TOTAL GENERAL	4 293 768,00 €	TOTAL GENERAL	4 293 768,00 €

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement est de 489 647 €.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Opérations non affectées	1 151 976,00 €		Opérations non affectées	3 359 237,00€
	Opérations	3 471 470,00 €		Opérations	1 264 209,00 €
	TOTAL GENERAL	4 623 446,00 €		TOTAL GENERAL	4 623 446,00 €

38-21 Finances locales – Budget annexe du lotissement du Chêne Vert – approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal à l'unanimité arrêté le compte de gestion du budget annexe du lotissement du Chêne Vert de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Trésorier municipal.

39-21 Finances locales – Budget annexe du lotissement du Chêne Vert – approbation du compte administratif 2020

M. le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Madame PÉRON, 1ère adjointe en charge des finances, par vote à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement du Chêne Vert arrêté comme suit :

Fonctionnement – Lotissement Chêne Vert		
	Prévision	Réalisation
Dépenses	549 766,00 €	348 342,88 €
Recettes	549 766,00 €	216 938,58 €
Résultat		- 131 404,30 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté		447 952,70 €
Excédent de clôture au 31/12/2020		316 548,40 €

Investissement – Lotissement Chêne Vert		
	Prévision	Réalisation
Dépenses	283 666,00 €	61 807,64 €
Recettes	283 666,00 €	221 857,57 €
Résultat		+ 160 049,93 €
Déficit d'investissement antérieur reporté		- 221 857,57 €
Déficit de clôture au 31/12/2020		- 61 807,64 €

Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 sur le budget 2021 de la façon suivante : Report de 316 548,40 € au 002 section de fonctionnement (excédent antérieur reporté)

40-21 Finances locales – Budget annexe du Lotissement du Chêne Vert – Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2021 du lotissement du Chêne Vert présenté dont l'équilibre global peut se résumer comme suit :

- pour la section de fonctionnement à : 372 922,00 €
- pour la section d'investissement à : 61 808,00 €

41-21 Finances locales – Budget annexe du lotissement du Sabot Doré – approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal à l'unanimité arrêté le compte de gestion du budget annexe du lotissement du Sabot Doré de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Trésorier municipal.

42-21 Finances locales – Budget annexe du lotissement du Sabot Doré – Approbation du compte administratif 2020

M. le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Madame PÉRON, 1ère adjointe en charge des finances, par vote à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement du Sabot Doré arrêté comme suit :

Fonctionnement – Lotissement du Sabot Doré		
	Prévision	Réalisation
Dépenses	246 483,00 €	36 687,49 €
Recettes	246 483,00 €	36 687,49 €
Résultat		00,00 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté		00,00 €
Excédent de clôture au 31/12/2020		00,00 €

Investissement – Lotissement du Sabot Doré		
	Prévision	Réalisation
Dépenses	246 478,00 €	36 687,49 €
Recettes	246 478,00 €	40 000,00 €
Résultat		+ 3 312,51 €
Déficit d'investissement antérieur reporté		00,00 €
Excédent de clôture au 31/12/2020		+ 3 312,51 €

43-21 Finances locales – Budget annexe du lotissement du Sabot Doré – Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2021 du lotissement du Sabot Doré présenté dont l'équilibre global peut se résumer comme suit :

- pour la section de fonctionnement à : 209 706,00€
- pour la section d'investissement à : 209 701,00€

44-21 Finances locales – Budget annexe Assainissement – approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal à l'unanimité arrêté le compte de gestion du budget annexe Assainissement de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Trésorier municipal.

45-21 Finances locales – Budget annexe Assainissement – Approbation du compte administratif 2020

M. le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Madame PÉRON, 1ère adjointe en charge des finances, par vote à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement arrêté comme suit :

Fonctionnement - Assainissement		
	Prévision	Réalisation
Dépenses	587 172,00 €	308 096,68 €
Recettes	587 172,00 €	280 622,24 €
Résultat		- 27 474,44 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté		280 342,25 €
Excédent de clôture au 31/12/2020		252 867,81 €

Investissement- Assainissement		
	Prévision	Réalisation
Dépenses	546 969,00 €	174 310,97 €
Recettes	546 969,00 €	132 183,43 €
Résultat		- 42 127,54 €
Excédent d'investissement antérieur reporté		172 696,98 €
Excédent de clôture au 31/12/2020		130 569,44 €

Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 sur le budget 2021 de la façon suivante : Report de 252 867,81 € au 002 section de fonctionnement (excédent antérieur reporté)

46-21 Finances locales – Budget annexe Assainissement – Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2021 du lotissement Assainissement présenté dont l'équilibre global peut se résumer comme suit :

- pour la section de fonctionnement à : 556 307,00€
- pour la section d'investissement à : 450 147,00€

47-21 Finances locales – Demande DSIL plan de relance – rénovation énergétique écoles

Le conseil municipal vote à l'unanimité approuve les travaux de rénovation énergétique des écoles maternelles et élémentaires de la commune (isolation par l'extérieur, remplacement menuiserie et toiture) et sollicite une subvention de l'Etat du titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Plan de relance d'un montant de 80% du montant HT des travaux.

48-21 Enfance-Jeunesse – Caisse d'allocations familiales – Convention d'objectifs et de financement – Prestation de service Accueil de loisirs périscolaire

Le conseil municipal vote à l'unanimité approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement « Périscolaire » à intervenir avec la CAF

Compte-rendu des délégations confiées au Maire par le conseil municipal

- Déclarations d'intention d'aliéner :

Une décision de non préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section AB n° 747 sise rue Maréchal Foch, appartenant à M. MASSON et MME HOUDUS (décision n°2021.011U)

- Section ZI n° 480 et 479 sises 6 Impasse Félix Certain, appartenant à Mme GUERROIS (décision n°2021.012U)
- Section ZT n° 314, 312 et 311 sises au lieu-dit La Prouverie, appartenant à M. et Mme BOUE (décision n°2021.013U)
- Section ZP n° 320p sise 4 Impasse Louis Blériot, appartenant à M. et Mme MALECOT (décision n°2021.014U)
- Section ZI n° 519 sise 21 rue des Goélands, appartenant à Mme MATHURIER (décision n°2021.015U)
- Section ZP n° 492 sise 2 Impasse des lfs, appartenant à M. et Mme LE DUVEHAT (décision n°2021.016U)

Questions diverses

- Travaux piste cyclable Retiers - Le Theil

Pour répondre à Mme MONHAROU, M. le Maire explique que les travaux devaient débuter en début d'année 2021 pour cette partie.

La liaison Retiers – Essé n'est en revanche pas validée.

- Mme MONHAROU souhaite savoir ce qu'il advient de la maison située rue Pavie, sur laquelle le conseil municipal avait accepté une convention d'occupation précaire.

M. le Maire explique que ce bâtiment aurait pu être occupée temporairement par un agent municipal qui n'est à ce jour déjà plus dans nos services.

Aujourd'hui, l'EPF travaille sur un dossier de démolition du bâti de la zone pour le début d'année 2022.

- Depuis quelques mois des odeurs émanent de Lactalis. M. GUIBERT explique

qu'elles sont dues à des problèmes sur la station d'épuration. Les travaux d'investissement prévus sur cet équipement devraient résoudre ces odeurs.

A Retiers, le 31 mars 2021

Le Maire,
Thierry RESTIF

